

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/21 à N°2023/43

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du six avril deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC — M. Michel VANHEE –
Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI –
Mme Cécile MESANS – M. Alain GRILLET, Adjoint au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND –
M. Serge THERY – Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI –
M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT – M. Lucas
LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO –
M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de
RUYTER – M. Jérôme FRANCIN – M. Nicolas GROSSE – M. Maxime MOULIN, Conseillers
Communaux.

EXCUSES :

Mme Muriel SERGHERAERT, Adjoint au Maire

M. Romain FYVEY, Conseiller Communal.

ABSENT :

M. Roger LAURENT, Conseiller Communal

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS.

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC.

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 avril 2023

DELIBERATION

2023/ 36 - OCTROI DES AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES.

Par délibération n°21/83 du 05 février 2021, la Ville a approuvé les nouveaux critères d'octroi aux dix aides ou primes, qui sont pour mémoire :

Les aides à la rénovation globale, énergétique et carbone de l'habitat :

- Aide individuelle « Rénovation haute performance » ;
- Aide individuelle « Rénovation passeoire thermique » ;
- Aide collective « Copro rénovation performante » ;

Les primes spécifiques :

Prime « Energies renouvelables » (solaire, réseau de chaleur et air-bois) ;

Prime « récupération des eaux de pluie » ;

Prime « Végétalisation des toiture » ;

Prime « Ravalement de façade » ;

Prime « Résidentialisation écologique des courées » ;

Prime « Auto-Réhabilitation » ;

Prime « Urgence précarité énergétique » ;

La présente délibération octroie ces aides pour les nouvelles demandes déposées depuis le 01 mars 2021 et instruites sur la base de la délibération n°21/83 du 05 Février 2021.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'attribution et le paiement de la prime sollicitée figurant dans le rapport ci-annexé, pour un montant de 960 € pour une prime au ravalement de façade ;
- ◆ **AUTORISER** l'attribution et le paiement de l'aide financière proposée, dans la limite du montant attribué au pétitionnaire, sous réserve que les travaux le nécessitant aient fait l'objet d'une déclaration d'urbanisme et que les travaux réalisés soient conformes aux prescriptions éventuelles de ladite autorisation. Au moment du paiement, le montant de l'aide pourra être revu à la baisse, dès lors que l'écrêtement du cumul de tous les financeurs s'applique ou que les factures finales feront apparaître un différentiel par rapport au projet initial validé ;

- ◆ **AFFECTER** les dépenses liées aux aides à la rénovation de l'habitat et la transition écologique sur les crédits ouverts à l'autorisation de programme 2021-QHABITATPG ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses liées à la prime « Ravalement de façade » sur les crédits inscrits au Chapitre 204, fonction 518, article 20422- Opération n°1258 « Qualité Urbaine et Architecturale investissement récurrent ».

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

PUBLIE LE : 28 AVR. 2023-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Tableau des primes municipales Habitat durable octroyées
Annexe de la délibération soumise au Conseil Communal du 12 avril 2023

AIDES SUR LA BASE DE LA DELIBERATION N°21/83 du 5 février 2021

Titre	Nom	Adresse immeuble concerné	Type prime (Cf. légende)	Etiquette du logement avant travaux	Etiquette du logement après travaux	Travaux total opération TTC	Dépense subventionnée ou quantité (m ² , m ³)	Taux (%) ou mt unitaire	Mt Maximum prime Ville	Statut d'occupation	Nb de logements / immeubles concernés	Spécificité d'instruction
Monsieur	XXXXXXXXXX	X, RUE XXXXXXXXXX 59160 LOMME	Façade			3 972 €	64m ²	15€/m ²	960 €	Propriétaire Occupant	1	
TOTAL						3 972 €			960 €		1	